



Nombre de membres en exercice : 31  
Nombre de membres présents : 17  
Quorum du vote : 16  
Nombre de membres votants : 17  
Date de convocation : 30/11/2023

**DELIBERATION N°08**  
**DU COMITE SYNDICAL**  
**SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023**

**INTERET COMMUN**

L'an deux mil vingt-trois, le treize décembre à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Recoubeau-Jansac, sous la présidence de Gérard CROZIER.

**Conseil Départemental :** Mmes Martine CHARMET, Agnès JAUBERT (suppléante de Eric PHELIPPEAU)  
**Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme :** MM. Gilles MAGNON, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON  
**Communauté des communes du Diois :** Mme Anne-Line GUIRONNET, MM. Pascal BAUDIN, Alain BONNARD (suppléant de Dominique VINAY), André GIRARD, Gérard PERDRIX, Daniel ROLLAND  
**Communauté de communes du Val de Drôme :** MM. Robert ARNAUD, Gilbert CHAREYRON, Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, René ESTEOULLE, Jean-François FAURE (suppléant de Francis FAYARD)

**Autres présents :**

**SMRD :** Mmes Anne GANGLOFF, Caroline JEANJEAN, MM. David ARNAUD, Julien NIVOU, Cédric PROUST

**Etaient excusés :**

**Conseil Départemental :** MM. David BOUVIER, Daniel GILLES, Jacques LADEGAILLERIE, Eric PHELIPPEAU

**Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme :** Mmes Agnès FOUILLEUX, Dominique MARCON, MM. Christophe LEMERCIER, Franck MONGE, Jean-Pierre POINT

**Communauté des communes du Diois :** Mme Dominique VINAY

**Communauté de communes du Val de Drôme :** Mme Régine CHALEAT ; MM. Claude AURIAS, Francis FAYARD, David GARAYT, Jean-Marc PEYRET, Jean SERRET, Cyrille VALLON

**OBJET : FINANCEMENT DES POSTES POUR L'ANNEE 2024**

Le Président rappelle que les postes de Chargés de mission et de Techniciens rivière feront l'objet d'une aide financière de la part de l'Agence de l'eau pour l'année 2024, et pour certains de l'Etat.

Les principales missions confiées à ces postes seront :

- la direction pour un chargé de mission/Directeur ;
- l'animation du SAGE et de son pôle pour un chargé de mission ;
- l'animation de la GEMAPI et de son pôle pour un chargé de mission ;
- la réalisation, le suivi des actions et la mise en œuvre opérationnelle de la GEMAPI et du SAGE pour trois chargés de mission et trois techniciens.

Au niveau du plan de financement possible :

- l'Agence de l'eau alloue une aide maximale, attribuée aux missions, en fonction de son XIe Programme d'intervention, de 50% à 70% de la dépense (salaires + charges) complété d'un forfait calculé sur la base d'un coefficient 1,3 pour prendre en compte les frais de fonctionnement ;
- L'Etat via le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM).

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Agence de l'eau et de l'Etat pour l'année 2024 ;
- AUTORISE le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du SMRD,  
Gérard CROZIER